

Conseil Municipal du 03 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de MAZIERES-EN-MAUGES, sous la présidence de Monsieur Guy SOURISSEAU, Maire.

Membres présents : BOUYER Dominique, DOKTAS Isabelle, CHAIGNEAU Thierry, GOURDON Alain, BÉCOT Marie-Laure, BERTHOMÉ Sylvie, CHAUMET Magaly, CEBSRON Carine, TERRIEN Valérie, BOUCHET Benoît, BRÉGEON Florence, AUGEREAU Pierre, ABELARD Maxime.

Membres absents excusés : GRÉGOIRE Cédric.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adhésion au groupement d'achat électricité du SIEML

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération,

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'électricité,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'électricité issu du groupement de commandes pour le compte de la commune de Mazières-en-Mauges.

Boulangerie - demande de subvention au titre du dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural

DÉCIDE de déposer une demande de subvention au titre du dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural.

Des décisions prises par le Maire, à savoir :

La commune renonce à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble sis 49 rue de la Forêt.